



Raymond MERCK

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT GENERAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association « SOS FEMMES SOLIDARITE »
2 rue Sellenick
67000 STRASBOURG

Comptes annuels
De l'exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « **SOS FEMMES SOLIDARITÉ** », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre Association. Il m'appartient, sur la base de l'audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Strasbourg, le 5 avril 2010

Raymond MERCK
Commissaire aux comptes



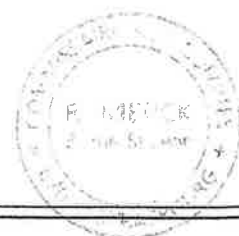
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/09	Net au 31/12/08
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 239,11	5 239,11		
Immobilisations corporelles				
Constructions	131 416,62	109 469,48	21 947,14	31 449,93
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 945,91	30 924,90	9 021,01	4 251,57
Autres immobilisations corporelles	117 998,04	101 632,71	16 365,33	24 474,19
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	1 471,20		1 471,20	1 471,20
Autres immobilisations financières	7 646,04		7 646,04	7 015,83
ACTIF IMMOBILISE	303 716,92	247 266,20	56 450,72	68 662,72
Stocks				
Marchandises	379,00		379,00	568,50
Créances				
Usagers et comptes rattachés	28 038,84		28 038,84	26 413,84
Autres créances	12 133,35		12 133,35	14 488,29
Divers				
Valeurs mobilières de placement	208 701,00		208 701,00	174 983,25
Disponibilités	198 153,78		198 153,78	197 966,18
Charges constatés d'avance	2 524,88		2 524,88	1 982,88
ACTIF CIRCULANT	449 930,85		449 930,85	416 402,94
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	753 647,77	247 266,20	506 381,57	485 065,66



Bilan

	Net au 31/12/09	Net au 31/12/08
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	95 515,66	82 984,98
Autres réserves	145 862,31	158 643,97
Report à nouveau	-30 863,83	-24 863,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 975,20	-13 183,86
Provisions réglementées	95 487,42	90 301,99
FONDS PROPRES	332 976,76	293 883,25
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-5 635,75	1 297,13
AUTRES FONDS PROPRES	-5 635,75	1 297,13
Provisions pour charges	62 455,00	62 455,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 455,00	62 455,00
Fonds dédiés sur subventions	10 258,77	8 271,17
FONDS DEDIES	10 258,77	8 271,17
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 269,38	1 510,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 013,80	23 156,93
Dettes fiscales et sociales	81 043,61	94 492,18
DETTES	106 326,79	119 159,11
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	506 381,57	485 065,66



Compte de resultat

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises	96,00	0,01	544,00	0,09	-448,00	-82,35
Production vendue	52 697,88	7,66	49 658,25	7,82	3 039,63	6,12
Dotations et produits de tarification	635 568,00	92,33	585 008,00	92,10	50 560,00	8,64
Subventions d'exploitation	84 339,19	12,25	82 378,44	12,97	1 960,75	2,38
Autres produits	10 069,17	1,46	129,83	0,02	9 939,34	NS
Total des produits d'exploitation	782 770,24	113,71	717 718,52	112,99	65 051,72	9,06
Variation de stock de marchandises	189,50	0,03	295,62	0,05	-106,12	-35,90
Achats de matières premières			-272,81	-0,04	272,81	-100,00
Autres achats et charges externes	227 683,42	33,08	218 013,15	34,32	9 670,27	4,44
Consommation M/ses & matières	227 872,92	33,10	218 035,96	34,33	9 836,96	4,51
MARGE GLOBALE	554 897,32	80,61	499 682,56	78,66	55 214,76	11,05
Impôts, taxes et versements assimilés	30 549,37	4,44	23 854,12	3,76	6 695,25	28,07
Salaires et Traitements	330 965,53	48,08	327 700,17	51,59	3 265,36	1,00
Charges sociales	138 404,57	20,11	135 087,39	21,27	3 317,18	2,46
Amortissements et provisions	25 270,52	3,67	25 406,51	4,00	-135,99	-0,54
Autres charges	213,69	0,03	527,85	0,08	-314,16	-59,52
Total des charges d'exploitation	525 403,68	76,33	512 576,04	80,69	12 827,64	2,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 493,64	4,28	-12 893,48	-2,03	42 387,12	-328,75
Produits financiers	5 829,69	0,85	6 369,58	1,00	-539,89	-8,48
Résultat financier	5 829,69	0,85	6 369,58	1,00	-539,89	-8,48
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	35 323,33	5,13	-6 523,90	-1,03	41 847,23	-641,44
Produits exceptionnels	213,10	0,03	1 436,09	0,23	-1 222,99	16
Charges exceptionnelles	5 611,63	0,82	6 992,46	1,10	-1 380,83	-19,75
Résultat exceptionnel	-5 398,53	-0,78	-5 556,37	-0,87	157,84	-2,84
Impôt sur les sociétés	962,00	0,14	1 538,00	0,24	-576,00	-37,45
Engagement à réaliser	1 987,60	0,29	-434,41	-0,07	2 422,01	-557,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 975,20	3,92	-13 183,86	-2,08	40 159,06	-304,61



Faits marquants

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :

- **TOTAL BILAN :** 506 382 €
- **RESULTAT :** 26 975 €

ont été arrêtés par les membres de l'association en date du 31/03/2010.

1. FAITS MARQUANTS

L'évolution du résultat qui passe de – 13 184 € en 2008 à 26 975 € en 2009 se justifie par :

- le fait que le Centre Flora Tristan, structure de l'association SOS Femmes Solidarité, enregistre au titre de 2009, des crédits non reconductibles à hauteur de 24 K€
- des économies sur les postes de fonctionnement



Principes, règles et méthodes comptables

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité d'exploitation**
- **permanence des méthodes**

Les éventuels changements de méthodes font l'objet d'une mention sous la référence 2.4

- **indépendance des exercices**

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels

et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**.

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques**.



Principes, règles et méthodes comptables

2.2 Adaptations professionnelles

Il est fait application du **règlement n° 99.01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999** homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999), soit :

- le plan comptable général constitue la référence en matière d'informations financières et comptables ;
- les particularités des associations et des fondations sont prises en compte par des adaptations du plan comptable général.

Les **principales adaptations** portent sur :

- la distinction entre résultats définitivement acquis ou pouvant être repris par un tiers financeurs ;
- la ventilation des fonds associatifs ;
- le traitement des financements utilisés sur plusieurs exercices.

Une description plus précise de ces adaptations est donnée dans le corps de l'annexe, le cas échéant.

Arrêté du 2 août 1995

2.3 Dérogations

Il a été mis fin aux divergences entre les dispositions des règlements CRC 91-01 et 99-03 et les règles comptables prévues au Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) pour les établissements privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du CASF.

Cette convergence repose sur l'avis du CNC du 4 mai 2007, avis qui, d'après l'instruction de la DGAS du 17 août 2007 sera intégralement pris en compte dans l'instruction budgétaire comptable M22 (l'instruction comptable 87-67 du 16 mars 1987, dite M21 bis n'est plus applicable).

Cet avis du CNC, validé par la DGAS

- rend applicable les dispositions comptables prévues au règlement CRC 99-03, notamment en matière :
 - de droits pour congés à payer et autres droits salariaux acquis,
 - de définition, de comptabilisation, d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs
 - prévoit la création de certaines provisions réglementées comme celles
 - destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement
 - pour renouvellement des immobilisations
 - rappelle l'existence de la provision réglementée « amortissements dérogatoires ».



Principes, règles et méthodes comptables

Provisions réglementées

En application de l'instruction M22,

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA CONVERGENCE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT est alimenté par une dotation aux provisions autorisée par l'autorité de tarification. Cette provision peut être reprise et le résultat correspondant peut être affecté en excédents affectés à l'investissement si ce besoin en fonds de roulement est suffisamment couvert.
- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS est doté par les allocations anticipées destinées à compenser des charges d'amortissement et des frais financiers liés à la réalisation d'investissements à venir.

Cette provision est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés.

- le compte AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES enregistre l'excédent d'amortissement accordé par l'autorité de tarification par rapport à l'amortissement comptable selon la durée d'utilisation.

Cet amortissement dérogatoire est repris lorsque l'amortissement comptable sera supérieur à l'amortissement annuel accordé par l'autorité de tarification.

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES RESERVES DES PLUS -VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISES comprend toutes les plus-values sur cessions d'immobilisations ; ce compte est crédité de ces plus-values par une dotation qui neutralise l'effet plus-values au niveau du résultat (en cas de moins-value, si ce compte est positif, il est effectué une reprise du montant de la moins-value dans la limite du solde du compte).
- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES RESERVES DES PLUS -VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT comprend tous ces produits financiers, notamment les plus-values sur VMP, ce compte fonctionne de la même façon que celui des plus-values sur immobilisations.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6.

2.4 Changements de méthodes de présentation et d'évaluation

2.4.1 Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

- A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :
 - Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif (option réversible).
 - Les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif (option réversible).
 - Les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges (option réversible).



Principes, règles et méthodes comptables

- Les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 6/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
 - celle relative aux titres immobilisés et de placement
- Les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
 - Les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

Aucune option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

2.5 Notes spécifiques à certains postes

2.5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur **durée d'utilisation ou d'usage** est constatée par **amortissement linéaire.**

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, **aucune dépréciation n'a été constatée.**

2.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur **durée d'utilisation ou d'usage** est constatée par **amortissement linéaire** soit :

Constructions	de	4	à	20	ans
Installations techniques, matériel et outillage	de	3	à	5	ans
Matériel de transport	de	5	à	6	ans
Matériel de bureau et informatique	de	3	à	10	ans
Mobilier de bureau	de	3	à	10	ans



Principes, règles et méthodes comptables

2.5.3 Titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

2.5.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

2.5.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est défini comme suit :

- prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, diminué des remises, des rabais et escomptes de règlement) ;
- + coût directement attribuables (frais de transport, frais de manutention, ...)
- + charges de stockage, le cas échéant.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'œuvre directe) ;
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

2.5.6 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.



Principes, règles et méthodes comptables

2.5.7 Fonds associatifs

Pour ce qui est des **SUBVENTIONS AFFECTES A DES BIENS RENOUVELABLES**, il s'agit de subventions d'investissement destinées au financement de biens dont le renouvellement incombe à l'association.

Ces subventions sont maintenues en permanence au passif dans les fonds associatifs.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9

2.5.8 Résultats

Les résultats, tant ceux de l'exercice que ceux antérieurs, non encore affectés et figurant en report à nouveau, relèvent de **deux catégories**, soit :

- les résultats définitivement acquis ;
- les résultats pouvant être repris par un tiers financeur.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9

2.5.9 Provisions réglementées

Réserve de trésorerie : voir point 2.3 Dérogations

Différences sur réalisations d'actifs: voir point 2.3 Dérogations

2.5.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- un litige prudhommal est en cours et non jugé. A la date d'arrêté des comptes, une provision pour risques a été constatée à hauteur de 41K€.
- Une provision pour couverture des engagements de départ à la retraite a été constituée (voir 5.1)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6

2.5.12 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte **FONDS DEDIES** par le biais d'une **charge ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES** (cpte 689)

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte **FONDS DEDIES** sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.10

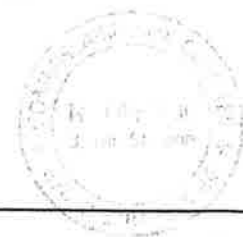
2.5.13 Divers

L'association a bénéficié au titre de l'année 2009 de denrées en provenance de la banque alimentaire à hauteur de 59 006€.

Etat de l'actif immobilisé

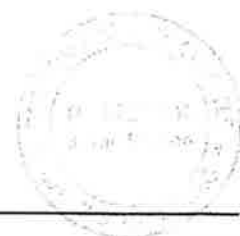
CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1			
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	5 239		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.	130 567		849
Installations techniques, matériel et outillage ind.	31 016		8 929
Installations générales, agencts., aménags. dives			
Autres matériels de transport	30 806		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	84 542		2 650
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL 3	276 932		12 428
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 471		
Prêts & autres immobilisations financières	7 015		1 291
TOTAL 4	8 487		1 291
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	290 658		

CADRE B IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Par virement	Par cession		
Frais d'établissement R&D TOTAL 1				
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2			5 239	
Terrains				
Constructions	sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	Inst. gales., agencts. et am. const.		131 416	
Installations techniques matériel et outillage			39 945	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., amé- nagement divers			
	Matériel de transport		30 806	
	Matériel de bureau & informatique		87 192	
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
TOTAL 3			289 360	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 471	
Prêts & autres immobilisations financières		662	7 646	
TOTAL 4		662	9 117	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		662	303 716	



Etat des amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		5 239			5 239
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales	99 117	10 352		109 469
Installations techniques, matériel et outillage industriels		26 765	4 159		30 924
Autres immobilisations corporelles	installations générales				
	matériel de transport	20 445	2 758		23 203
	matériel de bureau	70 428	8 000		78 428
	emballages récupérables				
TOTAL 3		216 756	25 271		242 027
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		221 995	25 271		247 266



Etat des amortissements

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort.fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I							
Autres immob.incorporelles TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Ins.gales,agenc. et am.des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations	Inst.gales, agenc. am.divers						
	Matériel de transport						
	Mat.bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)							
Total général non ventilé des dotations		Total général non ventilé des reprises			Total général non ventilé dotations + reprises		

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations 2006

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992	41 846	5 399		47 245
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le 01/01/1992	433		213	220
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL 1	42 280	5 399	213	47 465
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change				
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	62 455			62 455
TOTAL 2	62 455			62 455
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres pour dépréciations				
TOTAL 3				
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	104 735	5 399	213	109 920
dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières		5 399		
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence				

* dont reprise sans objet

Fonds associatifs

N° C/PTE	LIBELLE	EXERCICE			CAPITAUX PROPRES	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	FONDS DEFINITIVEMENT	
		DEBUT	+	-			FIN	ACQUIS
102	Fonds associatifs sans droit de repris	82 985	12 331		95 516		95 516	
103	Fonds associatifs avec droit de repris							
105	Ecart de réévaluation	158 644		12 782	145 862		145 862	
106	Réserves							
110	Report à nouveau							
115	Résultat sous contrôle de tiers financ	1 297		6 934	-5 637			-5 637
116	Report à nouveau CP non incorporés	-24 864		6 000	-30 864		-30 864	
141	Réserve de trésorerie	48 021			48 021			48 021
148	Différences sur réalisations d'actifs	42 281	5 398	213	47 466			47 466
	TOTAL	308 364	17 929	25 929	300 364	89 850	210 514	89 850
	RESULTAT EXERCICE N-1	-13 184		-13 184				
	RESULTAT EXERCICE N		26 975		26 975		1 263	25 712
	TOTAL GENERAL	295 180	44 904	12 745	327 339	89 850	211 777	115 562



Fonds dédiés

	Situation au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Situation au 31/12/2009
Fonds dédiés Subvention de fonction.	6 722			6 722
Fonds dédiés Journée 9/2	1 549	1 987		3 536
TOTAL	8 271	1 987	0	10 258

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 524	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 524	

Etat échéances créances et dettes

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 646		7 646
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	28 038	28 038	
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 667	1 667	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 640	1 640	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	8 825	8 825	
	Charges constatées d'avance	2 524	2 524	
	TOTAUX	50 343	42 697	7 646
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés			

Etat échéances créances et dettes

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 269	1 269		
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 013	24 013		
	Personnel et comptes rattachés	32 110	32 110		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 908	40 908		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	962	962		
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 062	7 062		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
	Dettes représentatives de titres emp.				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAUX	106 326	106 326		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 339
Disponibilités	
TOTAL	7 339

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 844
Dettes fiscales et sociales	50 405
Autres dettes	
TOTAL	65 250

Engagements financiers

➤ Méthode d'évaluation des engagements retraite

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1^{er} avril 2003, et l'information correspondante est présentée sous la référence 5.1

Le montant total de l'engagement retraite s'élève au 31 décembre 2009 à 102 694 €, est couvert par une provision de 21 455 € et est évalué selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective des centres d'hébergement et de réadaptation sociale
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :
 - Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 3%
 taux d'indexation : 2%
 - Hypothèses démographiques : mortalité : table TV 1988-1990

 mobilité : 5% par an après 25ans
 3% par an après 30ans
 2% par an après 35 ans
 1% par an après 40 ans
 0% par an après 50 ans
- Intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- Méthodologie :
 - pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans
 - le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ en retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Autres engagements hors bilan

➤ *Droit individuel à la formation (DIF)*

DIF	
Solde des heures	921

A la date de clôture de l'exercice, les salariés visés à l'article L 933-1 du code du travail bénéficient d'un nombre d'heures ouvrant droit à un droit individuel à la formation évalués dans un tableau chiffré se trouvant en 5.2.